



EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



EMMAÛS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association EMMAÛS Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAÛS Solidarité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les parties afférentes de l'annexe, qu'elles sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Joël Fusil



AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION



Association régie par la loi de 1901

Siège Social :

32, rue des Bourdonnais
75001 Paris

Siret : 317 236 248 00017
Code APE : 8790B

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2024

Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Avant-Propos		8
Principes, règles et méthodes comptables	20	9
Notes sur l'actif		10
Immobilisations	31	10
Amortissements		12
Créances	34	13
Produits à recevoir		14
Provisions pour dépréciation des actifs		15
Divers	35	15
Notes sur le passif		16
Fonds propres et réserves	40	16
Subventions d'investissement		18
Fonds reportés et dédiés	41	20
Provisions pour risques et charges	42	23
Dettes	43	25
Charges à payer		25
Notes sur le compte de résultat		26
Produits d'exploitation	50	26
Produits financiers	53	30
Résultat exceptionnel		31
Autres informations	60	32
Engagements Financiers		33
Contributions volontaires		34
Compte d'Emploi des Ressources Collectées		35

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le : 31/12/2024			31/12/2023	
		Brut	Amortissem ents et provisions	Net	Net	
Note						
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF IMMOBILISÉ					
	Immobilisations incorporelles	31				
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		396 199	353 577	42 622	50 693
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles	31				
	Terrains		2 233 794		2 233 794	2 233 794
	Constructions		12 445 519	5 585 330	6 860 189	7 224 197
	Installations techniques, matériel et outillage ind		45 320 813	29 441 369	15 879 444	14 521 202
	Immobilisations corporelles en cours		1 583 109		1 583 109	1 065 925
	Avances et acomptes		72 915		72 915	368 635
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 414 450	216 067	2 198 383	1 654 903	
Immobilisations financières	31					
Participations et Créances rattachées		76 605		76 605	76 605	
Autres titres immobilisés						
Prêts		5 483	700	4 783	3 478	
Autres		1 009 730		1 009 730	649 757	
Total (I)		65 558 618	35 597 043	29 961 575	27 849 188	
ACTIF CIRCULANT	ACTIF CIRCULANT					
	Stocks et en-cours	32				
	Créances	34				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		800 540	450 377	350 163	473 234
	Créances reçues par legs ou donations		2 968 345	313 500	2 654 845	1 210 661
	Autres					
	. Fournisseurs débiteurs		219 472		219 472	115 147
	. Personnel		70 770		70 770	34 320
	. Organismes sociaux		983 461		983 461	819 980
	. Subventions		5 081 459		5 081 459	3 573 028
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres		3 503 091	82 027	3 421 063	3 562 160	
Valeurs mobilières de placement	35	34 130 208	172	34 130 036	21 870 296	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	35	10 234 555		10 234 555	16 948 017	
Charges constatées d'avance		1 187 091		1 187 091	360 729	
Total (II)		59 178 991	846 077	58 332 914	48 967 573	
Comptes de régularisation	Frais d'émission des emprunts	(III)				
	Primes de remboursement des emprunts	(IV)	36			
	Écarts de conversion Actif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		124 737 609	36 443 120	88 294 490	76 816 761	

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES			
	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		11 690 673	11 690 673
	Fonds propres complémentaires		1 166 229	1 166 229
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires		48 890	48 890
	Écarts de réévaluation			
	Réserves		5 234 538	5 312 961
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		1 534 538	
	Report à nouveau		15 502 557	13 059 077
	<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-852 020	
	Excédent ou déficit de l'exercice		1 942 994	2 365 057
	<i>dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-620 125	
Situation nette (sous total)		35 585 881	33 642 887	
	40			
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		7 002 687	7 642 854	
Provisions réglementées		11 483	11 483	
		TOTAL (I)	42 600 052	
		41		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	41	4 017 717	2 117 888	
Fonds dédiés		5 892 812	6 948 727	
		TOTAL (II)	9 910 529	
PROVISIONS				
Provisions pour risques	42	3 510 632	3 529 238	
Provisions pour charges		2 039 847	2 999 375	
		TOTAL (III)	5 550 479	
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		855 672	920 791	
Emprunts et dettes financières divers		317 655	296 780	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		4 971 061	4 681 083	
Dettes des legs ou donations		715 510	627 675	
Dettes fiscales et sociales	43	10 385 027	10 165 018	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		731 563	724 472	
Autres dettes		395 130	74 760	
Instruments de trésorerie				
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	44	11 861 810	2 433 729	
		Total (IV)	30 233 430	
Écarts de conversion passif				
		Total (V)		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	88 294 490	
			76 816 761	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

		Note	31/12/2024	31/12/2023
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)			1 410 568	1 531 785
PRODUITS EXCEPTIONNELS	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion			76 666
	Sur opérations en capital	55	922 486	918 841
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)			922 486	995 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Sur opérations de gestion		18 317	21 614
	Sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		155 345	11 717
Total des charges exceptionnelles (VI)			173 661	33 330
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			748 825	962 176
	Participation des salariés aux résultats	(VII)		
	Impôts sur les bénéfices	(VIII)	216 399	128 904
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			107 388 395	101 202 236
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			105 445 400	98 837 178
5 - EXCÉDENT ou DÉFICIT			1 942 994	2 365 057
PRODUITS	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		403 271	533 076
	Prestations en nature		152 952	48 353
	Bénévolat		1 103 313	1 210 546
Total des produits			1 659 537	1 791 975
CHARGES	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuite de biens		556 223	581 429
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole		1 103 313	1 210 546
Total des charges			1 659 537	1 791 975

Annexe

Avant-Propos

Faits caractéristiques

Objet Social :

L'Association a pour objet :

- de développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion ;
- d'organiser la rencontre avec les personnes sans-abri et leur accueil sans discrimination ;
- de venir en aide aux personnes sans-abri, et, d'une manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine ;
- d'accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle ;
- de mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale ;
- de soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation, dans des procédures judiciaires ;
- de défendre et de représenter les intérêts des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion ;

Nature et périmètre des activités :

- Les maraudes
- Les accueils de jour
- Les hébergements qui intègrent les CHRS sous contrôle d'autorité de tarification
- Les logements accompagnés (pension de famille et résidence sociale)

Moyens mis en oeuvre :

- Assurer la gestion de services et d'établissements permettant l'accueil de toute personne sans-abri et la mise en œuvre de toutes activités pouvant concourir à l'insertion ou la réinsertion sociale de ceux qu'elle accueille;
- Développer des actions en faveur des familles, notamment par la création de structures d'accueil pour la petite enfance ;
- Permettre aux personnes qu'elle accueille de recouvrer pleinement leur santé physique et mentale en leur permettant, entre autres, de participer à certaines activités sportives, de se rendre à différents types de manifestations culturelles, et d'accéder à certaines techniques ou technologies ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'habitat adapté ou innovant ;
- créer ou participer à la création de structures d'insertion par l'activité économique.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2024 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales. Ces derniers règlements sont à appliquer à compter du 1er janvier 2020.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

Notes sur l'actif

Note 31 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables). L'amortissement commence à compter de la date d'acquisition du logiciel dans le cas de logiciel acquis, et à partir du moment où le logiciel est achevé dans le cas de logiciels créés. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Durées d'amortissements pratiquées

immobilisations	TERRAINS	non amortis
	CONSTRUCTIONS	
	Immeubles	15,20,30 35 et 60 ans
	Installations aménagements extérieurs	15,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10,15 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15 et 20 ans
	Petits agencements interne	3 et 5 ans
	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	3, 5,10,15 et 20 ans
	AUTRES AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOLS D'AUTRUI	
	Agencements	5, 10,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15,20 et 30 ans
	Petits agencements interne	3,5,10,20 et 30 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	2, 3 et 5 ans	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3, 5 et 10 ans	
MOBILIER	3,5 et 10 ans	

Mouvements des immobilisations

	Désignation	Valeur en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou sorties d'immobilisations	Virements de poste à poste	Valeurs brutes en fin d'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement					
	- Frais de recherche et développement					
	- Donations temporaires d'usufruit					
	- Concessions, brevets et droits similaires	374 355	21 844			396 199
	- Immobilisations incorporelles en cours					
	- Avances et acomptes					
	Total	374 355	21 844			396 199
Corporelles	- Terrains	2 233 794				2 233 794
	- Constructions	12 373 670	72 288	439		12 445 519
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 072 075	4 564 580	5 315 841		45 320 813
	- Immobilisations en cours	1 065 925	2 316 185		1 799 000	1 583 109
	- Avances et acomptes	368 635	722 506		1 018 225	72 915
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 890 220	1 128 292	604 062		2 414 450
	Total	64 004 318	8 803 850	5 920 342	2 817 225	64 070 601
Financières	- Participations	76 605				76 605
	- Autres titres immobilisés					
	- Prêts	4 178	9 700	8 395		5 483
	- Autres immobilisations financières	649 757	366 445	6 472		1 009 730
	Total	730 540	376 145	14 867		1 091 818
TOTAUX		65 109 213	9 201 839	5 935 209	2 817 225	65 558 618

Mouvements des amortissements

	Immobilisations amortissables	Amortissements en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement				
	- Frais de recherche et développement				
	- Donations temporaires d'usufruit				
	- Concessions, brevets et droits similaires	323 662	29 914		353 577
	- Immobilisations incorporelles en cours				
	- Avances et acomptes				
	Total	323 662	29 914		353 577
Corporelles	- Terrains	5 149 474	436 295	439	5 585 330
	- Constructions				
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 550 873	3 206 337	5 315 841	29 441 369
	- Immobilisations en cours				
	- Avances et acomptes				
	Total	36 700 346	3 642 633	5 316 280	35 026 699
TOTAUX (I)		37 024 009	3 672 547	5 316 280	35 380 276
	Dotations aux amortissements d'exploitation		3 517 203		
	Dotations aux amortissements exceptionnels		155 345		
	Total		3 672 547		

Mouvements des dépréciations

	Dépréciations	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Rubriques	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	235 317	170 350	189 600	216 067
	- Immobilisations financières	700			700
	TOTAUX (II)	236 017	170 350	189 600	216 767
TOTAL GENERAL (I à II)		37 260 026	3 842 897	5 505 880	35 597 043

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

	Entités	Nombre de titres	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Titres	EMMAÜS Habitat	4 426	66 390	
	Les Ateliers du bocage	4	200	
	Crédit Coopératif	1	15	
	SCA Foncière Emmaüs	100	10 000	
TOTAUX		4 531	76 605	

Prêts

	Autres immobilisations financières	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Autres	Prêts aux salariés	5 483	700
	Dépôts et cautionnement	1 009 730	
TOTAUX		1 015 213	700

Note 34 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sur les redevances de pensions de famille et de résidences sociales supérieures à 2 mois sont provisionnées à 100% à la clôture de l'exercice. Les créances douteuses sont comptabilisées en perte au minimum 6 mois après la sortie du logement.

Les créances sont principalement composées des sommes dues au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un total de 5 081 459 euros et de la quote-part nous revenant de la collecte assurée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2024 dont le produit à recevoir au 31 décembre 2024 est de 2 660 037 euros.

Etat des échéances des créances

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Participations	76 605		76 605
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	5 483	5 483	
	Autres immobilisations financières	1 009 730		1 009 730
Actif circulant	Créances usagers et comptes rattachés	800 540	800 540	
	Créances reçues par legs ou donations	2 968 345	2 968 345	
	Autres :			
	Fournisseurs débiteurs	219 472	219 472	
	Personnel	70 770	70 770	
	Organismes sociaux	983 461	983 461	
	Subventions à recevoir	5 081 459	5 081 459	
	Autres créances	3 503 091	3 503 091	
Charges constatées d'avance	1 187 091	1 187 091		
TOTAUX		15 906 046	14 819 711	1 086 336

Produits à recevoir

		Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Imm. financières	Participations et créances rattachées		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
Créances	Créances usagers et comptes rattachés		33 937
	Personnel		12 399
	Organismes sociaux		983 461
	Subventions à recevoir		298 251
	Autres créances		3 296 669
TOTAUX			4 624 717

Provisions pour dépréciation des actifs

Provisions pour dépréciation					
	Nature des provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Rubriques	Sur immobilisations	236 017	170 350	189 600	216 767
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	387 284	373 668	310 575	450 377
	Sur titres legs		313 500		313 500
	Sur comptes financiers		172		172
	Autres dépréciations	82 027			82 027
	TOTAUX	705 328	857 691	500 175	1 062 844

Les dotations et les reprises de provisions sont comptabilisées dans les charges et produits d'exploitation

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la date de clôture, les valeurs mobilières de placements qui s'élèvent à 34 130 208 € ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 172 €.

Notes sur le passif

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de suivi des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	12 856 902							12 856 902
Fonds propres avec droit de reprise	48 890							48 890
Écarts de réévaluation								
Réserves	5 312 961	78 423						5 234 538
Report à nouveau	13 059 077	2 286 635	-1 416 081					15 502 557
Excédent ou déficit de l'exercice	2 365 057	-2 365 057	-1 416 081	1 942 994	647 754			1 942 994
Situation nette								35 585 881
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	7 642 854			282 319		922 486		7 002 687
Provisions réglementées	11 483							11 483
TOTAL	41 297 225			2 225 313		922 486		42 600 052

Les fonds propres comprennent notamment :

les fonds propres sans droit de reprise, intègrent des réserves statutaires ou contractuelles pour un montant de 11 690 673 €. Une réserve est qualifiée de statutaire si :

- sa constitution est expressément prévue par les statuts,
- elle relève d'une décision volontaire des membres.

Les réserves pour projet de l'entité : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents. En 2024, le total de ce poste s'élève à 5 234 538 € dont 3 700 000 € relatifs à des réserves pour projet associatif.

Un report à nouveau dont le montant atteint 15 502 557 € après affectation du résultat 2023.

Des subventions d'investissements pour un montant de 7 002 687 €

Suivi des comptes de report à nouveau

Suivi des comptes de report à nouveau	TOTAL des comptes de report à nouveau	Report à nouveau	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	Report à nouveau dépenses non opposables
Solde en début d'exercice	13 059 077	14 152 367	-65 167	-1 028 123
Résultat de l'exercice N-1	2 481 384	2 180 541	300 843	
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour congés à payer	-116 326			-116 326
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour retraite				
Corrections apportées par les financeurs aux comptes administratifs	78 422	21 668	56 754	
Solde en fin d'exercice	15 502 557	16 354 577	292 430	-1 144 449

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs concernent nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sous contrôle des services de l'Etat (DRIHL, DDETS) qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Détermination du résultat effectif global

	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT COMPTABLE	1 942 994	2 365 057
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 942 994	2 365 057
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>2 563 119</i>	<i>2 180 541</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>-620 125</i>	<i>184 517</i>

Suivi des subventions d'investissement au 31 décembre 2024

	Financeurs	Services	Nature de l'opération	Date de convention ou arrêté d'attribution	Conditions suspensives	Financements accordés	Subventions à recevoir (441100)	Total des subventions comptabilisées en fonds propres en 2024	Acomptes sur subvention (441900)	Engagements reçus (total notifié, hors acomptes perçus)
Subventions d'investissement	DLH	CHU Buisson Saint Louis	Transformation en centre d'hébergement	05/05/2017	oui	191 471	21 805			
	DASES	CHU Jourdan	Création cuisines partagées		oui	18 000	3 600			
	DASES	CHRS Lancry	Création cuisines partagées		oui	11 000	2 200			
	DASES	CHU Pavillon Vincennes	Aménagement de locaux		oui	80 000	40 000			
	DASES	CHU Roi d'Alger	Création centre d'hébergement	26/11/2021	oui	99 000	19 800			
	DLH	CHU Roi d'Alger	Création centre d'hébergement	06/12/2022	oui	300 000	60 000			
	DASES	ESI Agora	Logiciel et mobilier pour domiciliation	26/10/2018	oui	14 568			11 655	2 913
	DSOL	CHU Bernardins	Création centre d'hébergement	19/05/2023	oui	195 001	39 001			
	DSOL	Maison des réfugiés	Equipement et mobilier	16/07/2024	oui	65 483	6 548	65 483		
	DSOL	Maison des réfugiés	Equipement et mobilier	16/07/2024	oui	218 810		216 836		
	DSOL	CHU Cristino Garcia	Création centre d'hébergement	30/10/2024	oui	376 000			238 000	138 000
TOTAUX						1 569 333	192 954	282 319	249 655	140 913

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont généralement assorties de conditions suspensives qui ne permettent pas de comptabiliser dans les fonds propres le montant total de la subvention notifiée.

Ainsi, lorsque les conditions suspensives ne sont pas levées, les montants perçus sont comptabilisés en acomptes sur subventions au passif du bilan et le montant total de la subvention attribuée est mentionné dans l'annexe en engagement hors bilan.

A la date de clôture, lorsque des subventions, non soumises à des conditions suspensives ou lorsque celles-ci sont levées, ne sont pas encore encaissées, la quote-part de subvention correspondante est inscrite au bilan dans les subventions d'investissement par la contrepartie du compte "subventions à recevoir".

Amortissements des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ou à recevoir à la date de clôture, pour le financement d'immobilisations sont, depuis le 1^{er} janvier 2020 et conformément au règlement ANC 2018-06, comptabilisées au passif du bilan dans les fonds propres dans le compte de subventions d'investissement et font l'objet d'un amortissement au rythme de l'amortissement des immobilisations concernées par le financement.

Cet amortissement est mis en oeuvre lorsque la demande de versement du solde à été déposée auprès du financeur.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2020 en produits exceptionnels et s'élève à 922 486 € au titre de l'exercice 2024.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 017 717 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés							
Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Mission Santé	3 428	4 254	3 428			4 254	
Mission Sports IMPACT 2024	48 271		32 571			15 700	
ES Compétences PLIE Créteil	8 049		8 049			-	
ES Compétences PLIE Paris	125 521		125 521			-	
ES Compétences Jeux Olympiques	23 045		23 045			-	
ES Compétence Formation domiciliation	15 000		15 000			-	
ES Compétence DPH		32 182				32 182	
Le Repère Solidaire - Ville de Paris	145 252		121 252			24 000	
Emmaüs Beauté Prost	45 053	35 000	45 053			35 000	
Emmaüs Beauté Blois	31 023		31 023			-	
Design	5 140		5 140			-	
Espace rencontre Créartis	7 709	3 384				11 093	7 709
Solibaïl - financement dépôt de garantie	91 320	11 680	30 000			73 000	
Maraude 94 DRIHL	100 000		100 000			-	
Maraude 94 ARS		64 948				64 948	
Créteil plateforme alimentaire	79 485		8 846			70 639	
Tickets Services	730 723	665 642	623 763			772 602	
Bonneuil Plateforme Alimentaire	237 556		76 503			161 053	
AJ Créteil Domiciliation	102 100	99 514	74 988			126 626	
AJ Ivry Domiciliation	38 548					38 548	38 548
AJ Créteil Grand Froid	103 366	114 682	103 366			114 682	
AJ Ivry Grand Froid	30 903	52 450	30 903			52 450	
Grand froid 94 - Chérioux Saint Maur et Bonneuil	130 352		50 664			79 688	
Plan Grand Froid Val de Marne Chérioux	27 000					27 000	27 000
CHU Bonneuil Grand Froid	28 167					28 167	28 167
Diner Grand froid Refugee food	76 947		76 947			-	
ESI Agora domiciliation - Contrat Pro	14 542	30 273	14 542			30 273	
ESI Agora - Domiciliation ASE	48 205		44 555			3 650	
ESI Agora - TSE		15 751				15 751	
Halte de nuit du 20ème - TSE		15 751				15 751	
AJ Charenton (RATP)	174 970		174 970			-	
CHRS Val de Marne	7 990					7 990	7 990
CHRS Clichy	21 213					21 213	21 213
CHRS Lataste	29 000					29 000	29 000
CHRS Lataste CNR Evaluation Externe	10 460					10 460	10 460
CHRS Prost	35 000					35 000	35 000
CHRS COVID19	131 223					131 223	131 223
CHUM Ivry frais démontage	356 063					356 063	356 063
CHU Blois		90 000				90 000	
CHU Leon Jouhaux frais démontage	68 020		68 020			-	
CHU Argenteuil	549 015		549 015			-	
CHU Bonneuil CNR	50 000	122 000	20 589			151 411	
CHU Saint Maur CNR	50 000		27 749			22 251	
CHU Saint Maur CNR Elagage et scolarisation		57 770				57 770	
CHU Bernadins - Ateliers Parentalité	1 000		1 000			-	
CHU Pereire - Ateliers Participatifs	3 000		3 000			-	
CHU Roi d'Alger - Femmes Victimes Violences	2 000		2 000			-	
CHU Valadon		332 730				332 730	
PF Clichy Excédent 2022-2023	44 230	6 644				50 874	
PF Jaurès Excédent 2022-2023	32 807	11 193	145			43 855	
PF Montreuil Excédent 2023	-	23 000	1 036			21 964	
PF Courvilliers Exédent 2023	-	3 000	3 000			-	
Mairie du 4ème	15 105					15 105	15 105
Halte de nuit du 20ème	10 002		10 002			-	
Distribution de repas (1 mois été 2023)	17 548		17 548			-	
Académie du climat	36 531	40 073	36 531			40 073	
Région IDF - achats effets chauds	-	8 210				8 210	
Total 1	3 941 882	1 840 131	2 559 764			3 222 249	707 478
Travaux CHRS Lataste	3		3				
Section Investissements CHRS Clichy	2 608		484			2 125	
Section Investissements CHRS Flandre	40 663		5 415			35 248	
Section Investissements CHRS Quai de la Marne	44 920		1 601			43 319	
Section Investissements CHRS Valmy	11 317					11 317	11 317
Section Investissements CHRS Sarah	9 882					9 882	9 882
Section Investissements CHRS Laumière	13 211		116			13 095	

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	Section Investissements CHRS Malmaisons	4 356		177		4 179	
	Section Investissements CHRS Lancry	12 274		1 635		10 639	
	Section Investissements CHRS Aude	14 786		830		13 956	
	Section Investissements CHRS Pyrenées	29 950		2 374		27 576	
	Section Investissements CHRS Bois de l'Abbé	20 183		6 324		13 859	
	Chalet et jeux extérieurs CHRS Lataste	7 832		1 381		6 451	
	Aménagements et cloisons CHRS Lataste	17 190				17 190	17 190
	CNR Aménagements Fenêtres CHRS Lataste	22 556		752		21 804	
	Vélos CHRS Lataste	16 269		1 140		15 129	
	Local vélo CHRS Lataste	2 000				2 000	2 000
	CNR investissements CHRS Prost	27 029		905		26 123	
	CNR investissements CHRS Flandre		4 451			4 451	
	CNR investissements CHRS Sarah		5 000			5 000	
	Mise aux normes sécurité CHRS Clichy	24 464		980		23 484	
	Travaux humanisation CHRS Val de marne	98 000		4 913		93 087	
	Equipements CHRS Val de Marne	30 000				30 000	30 000
	Opération tiroir CHRS Aude	144 662		115 136		29 526	
	CNR Travaux cuisine CHRS Goncourt	79 459		12 263		67 196	
	CNR Equipement + cuisine CHRS Pereire	90 000		27 092		62 908	
	Travaux Saint Marcel	121 008		11 395		109 614	
	Travaux Bonneuil	20 160		15 738		4 422	
	Travaux Bonneuil subvention exceptionnelle	54 720		54 720		-	
	Travaux excédent 2020 Bonneuil	79 087		79 087		-	
	Travaux Plateforme Alimentaire Ivry	34 833		8 099		26 734	
	Travaux plateforme Alimentaire Bonneuil	122 715		14 650		108 065	
	Investissements HUDA Lataste	11 194		3 954		7 241	
	Travaux HUDA Chérioux	56 714		56 714		-	
	Travaux HUDA Nivose	52 432		18 271		34 161	
	Travaux Verrières le Buisson	45 603		45 603		-	
	Travaux Boutique Créteil	82 068		6 957		75 111	
	Travaux Tiers lieux Noisy	306 636				306 636	306 636
	Le Repère Solidaire - Vélo Cargo	6 347		2 000		4 347	
	Le Repère Solidaire - DASES vélos et travaux	157 915		11 635		146 280	
	Travaux & Matériel Info CNR ESI Agora	25 291		3 392		21 899	
	Excédents 5 ans Clichy PF invest	142 116		37 652		104 464	
	Excédent 2021 Montreuil PF	26 345		2 681		23 665	
Excédent 2021 Jaurès PF	23 708		1 249		22 458		
Cuisine CHU Saint Maur	100 000		15 188		84 812		
Travaux réhabilitation Excédent 2021 CHU Saint Maur	284 993		30 056		254 937		
ES compétences Triporteurs	3 807		3 600		207		
Halte de nuits 20ème	9 321		5 472		3 848		
CNR CHU Argonne Buanderie	10 000				10 000		
CNR CHU Goncourt	40 500		5 400		35 100		
CNR CHU Jarry Congélateur	1 000		119		881		
CNR CHU Pavillon la Terrasse Salle de Bain	8 000		2 056		5 944		
CNR CHU ST Marcel Sanitaires	12 000				12 000		
CNR CHU ST Sébastopol Sanitaires et lits	16 203		6 000		10 203		
CNR CHRS Tlemcen Sèches Linge	4 500				4 500		
CNR CHU Traversière Cuisine et nurserie	15 000		15 000		-		
CNR CHU Mutualisés Machines Vapeurs	3 200				3 200		
CNR Prolongation CHU Bonneuil	-	175 000			175 000		
Total 2	2 641 030	184 451	640 209		2 185 273	377 025	
Ressources liées à la générosité du public	Mission santé - Image de soi	267 242	115 900	89 452		293 690	
	Mission Sport - Nike	-	6 779			6 779	
	Triporteurs 1ères heures	20 000				20 000	20 000
	ESI Bichat - RATP Electroménager	2 235		2 235		-	
	ESI Bichat - RATP travaux	57 677		5 771		51 906	
	ESI Familles - FAP Electroménager	3 751		1 400		2 351	
	ESI Familles - RATP Electroménager	2 721		1 015		1 705	
	ES Compétences Fondation EIFFAGE Travaux	12 189		1 000		11 189	
	Divers Mecénat	-	97 671			97 671	
	Total 3	365 815	220 350	100 873		485 291	20 000
TOTAUX	6 948 727	2 244 932	3 300 846		5 892 813	1 104 503	

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'élèvent à 11 483 euros.

La reprise de provision pour renouvellement des immobilisations est inscrite au compte de résultat dans les produits exceptionnels à hauteur de la dotation aux amortissements des immobilisations concernées.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques inscrites au bilan au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3 510 632 € et concernent :

- Les litiges prud'homaux à hauteur de 327 818 €
- Les provisions pour reversement de subventions pour 3 148 858 €
- Et les autres provisions pour risques pour 33 956 €

Provisions pour charges

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Cette provision comptabilisée en provision pour charges d'un montant de 1 919 847 euros constate la dette actuarielle (1) des indemnités à verser aux salariés au moment de leur départ en retraite et a été calculée conformément aux dispositions prévues par l'association à savoir :

- 2 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 10 et 14 ans
- 3 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 15 et 19 ans
- 4 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 20 et 24 ans
- 5 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 25 et 29 ans
- 6 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est supérieure à 30 ans.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,41 %
- Taux d'évolution salariale : 1 %
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE provisoire 2020-2022.
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective PBO.
- La condition de départ en fin de carrière est le départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges sociales de 60 %.

(1) La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'association rapportée à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation.

Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Provisions inscrites au passif du bilan

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Provisions réglementées	11 483			11 483
	Provisions pour risques	3 529 238	1 337 656	1 356 262	3 510 632
	Provision pour départ en retraite	2 309 061		389 214	1 919 847
	Autres Provisions pour charges	570 314		570 314	
	Provision pour legs et donations	120 000			120 000
TOTAUX		6 540 097	1 337 656	2 315 790	5 561 963
Dot. et reprises	Dont dotations et reprises d'exploitation		1 337 656	2 315 790	
	Dont dotations et reprises financières				
	Dont dotations et reprises exceptionnelles				
	TOTAUX		1 337 656	2 315 790	

Note 43 - Dettes

Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
Dettes	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	855 672	30 755	131 049	693 869
	Emprunts et dettes financières divers	317 655	317 655		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 971 061	4 971 061		
	Dettes fiscales et sociales	10 385 027	10 385 027		
	Dettes des legs ou donations	715 510	715 510		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	731 563	731 563		
	Autres dettes	395 130	395 130		
Produits constatés d'avance	11 861 810	11 861 810			
TOTAUX	30 233 430	29 408 512	131 049	693 869	

Charges à payer

	Montant à la fin de l'exercice	
Dettes	1 185 901	
	6 362 645	
	600 764	
	8 930	
	TOTAL	8 158 239

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 185 901
Dettes fiscales et sociales	6 362 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	600 764
Autres dettes	8 930
TOTAL	8 158 239

Notes sur le compte de résultat

Note 50 - Produits d'exploitation

Subventions de fonctionnement

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet financé est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné. Il en est de même si le projet financé concerne deux exercices comptables, dans la mesure où la ventilation de la subvention entre les deux exercices n'est pas mentionnée dans la convention de financement. Dans ce cas, les fonds dédiés sont calculés sur la base d'un étalement des dépenses au prorata temporis.

Les dépenses financées et non engagées qui concernent des conventions signées pour des services de l'urgence font l'objet, à la clôture, d'une provision pour risque de reversement de subventions, conformément aux dispositions contenues dans ces conventions.

Détail des subventions et concours publics

Subventions inscrites au compte de résultat en concours publics et subvention d'exploitation		Montant de l'exercice
Subventions	Etat subventions	57 771 643
	Etat Concours publics	20 505 165
	Départements	5 056 877
	Communes	3 651 231
	Régions	38 824
	FLD	102 000
	Autres financeurs publics	526 872
	TOTAL	87 652 611

Les concours publics concernent uniquement le financement de nos CHRS.

Legs et donations inscrits au compte de résultat

Comptabilisation des legs

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat d'un montant de 2 481 325 € se compose des comptes suivants :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vies	4 613 301
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	600 110
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 070 158
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	538 007
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	506 850
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 757 387
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 481 325

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations » ;
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « Dettes des legs ou donations » (compte 466).

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues

- par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Dons

En forte diminution par rapport à l'année précédente de plus de 16% soit 331 247 €, les dons collectés et comptabilisés en 2024 s'élevaient à 1 711 317 €, et sont ventilés comme suit :

- Dons issus de la collecte FLD : 1 492 496 €
- Dons des adhérents : 24 911 €
- Autres dons : 193 910 €

Collecte des dons Fondation pour le Logement des Défavorisés

Selon une convention en date du 8 juillet 2008 et ses deux avenants en date du 29 juin 2009, notre principale collecte de dons est réalisée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

A la clôture de l'exercice et sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes, la quote-part nous revenant au titre de l'année 2024 comptabilisée en produit s'élève à 1 492 496 €.

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etat Suisse	88 136
Total	88 136

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'Association situé au 32, rue des bourdonnais 75001 Paris sur le panneau d'affichage situé au 1er étage,
- et sur le site internet de l'association : www.emmaus-solidarite.org

Note 53 - Produits financiers

Informations sur les produits financiers

	1	2	3=2-1	4	5	6=5+3-4	7
	Valeur comptable au	Valeur réelle au	Plus-Value latente au	Plus-Value latente au	Produits financiers comptabilisés au	Produits financiers théoriques au	Produits financiers théoriques
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières	Compte Epargne BNP	26 107 964	26 107 964		94 972	94 972	108
	Compte Epargne SG	578 553	578 553		478 553	478 553	498 671
	Contrat de capitalisation BNP	3 593 092	3 593 092		92 457	92 457	82 226
	Adriatic Premium SG	1 992 600	2 022 200	29 600		29 600	
	Fonds PREDIREC	1 858 000	1 858 000		277 280	277 280	4 061
TOTAUX	34 130 208	34 159 808	29 600		943 263	972 863	585 065

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations distincts des activités courantes de l'association et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière. Il peut comprendre notamment les résultats sur cessions d'immobilisations et les dotations et reprises de provisions n'ayant pas un caractère courant.

Détail des opérations exceptionnelles

Produits exceptionnels		Montant en €
Produits	Quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat	922 486
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	
	Total	922 486

Charges exceptionnelles		Montant en €
Charges	Pénalités amendes	18 317
	Charges exceptionnelles	
	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	155 345
	Dotations aux provisions exceptionnelles	
	Total	173 661

RESULTAT EXCEPTIONNEL

748 825

Note 60 - Autres informations

Information relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés a été de 313 838 euros bruts pour l'année 2024.

Les dirigeants bénévoles et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires relatifs à la mission légale de contrôle des comptes de l'année 2024 : 66 000 euros TTC

Effectifs

Nature		31/12/2024	31/12/2023
Contrats	Contrat à durée indéterminée	802	790
	Contrat à durée déterminée	97	121
	Apprenti	19	23
	Contrat en Insertion Sociale et Professionnelle	7	
	Contrat de professionnalisation	2	2
	Autres contrats	1	1
TOTAL		928	937

Engagements Financiers

Engagements financiers

Engagements donnés		MONTANT
Donnés	- Commandes d'immobilisations	247 626
	- Hypothèque 7, rue Molière 93 La Courneuve	242 091
	TOTAL	489 717

Engagements reçus		MONTANT
Reçus	- Garantie Ville de Paris emprunt CDC	613 564
	- Financements de fonctionnement des services pour 2025 à 2028	592 464
	- Assurances-vies	638 716
	TOTAL	1 844 744

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Répartition des produits par nature		montant de l'exercice
Produits	Bénévolat	1 103 313
	Prestations en nature	152 952
	Dons en nature	403 271
	Total des produits	1 659 537

Répartition des charges par nature		montant de l'exercice
Charges	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et de services	403 271
	Prestations	152 952
	Personnel bénévole	
	- Moniteurs éducateurs formateurs : 12 538 heures x 28,05 €	351 717
	- Accueil administratif : 40 189 heures x 18,70 €	751 597
Total des charges	1 659 537	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat et aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023		
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
Produits par origine	PRODUITS PAR ORIGINE					
	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 768 259	5 768 259	5 693 729	5 693 729	
	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 850	2 850	2 410	2 410	
	1.2 Dons, legs et mécénat	4 822 145	4 822 145	5 106 254	5 106 254	
	- Dons manuels	1 711 317	1 711 317	2 042 564	2 042 564	
	- Legs, donations et assurance vie	2 481 325	2 481 325	2 662 028	2 662 028	
	- Mécénat	629 503	629 503	401 663	401 663	
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	943 263	943 263	585 065	585 065	
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 145 834		6 500 648		
	2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-		
	2.2 Parrainage des entreprises	-		-		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 145 834		6 500 648		
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	88 575 098		86 216 790		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 598 357		1 181 282			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 300 847	100 874	1 609 787	100 956		
TOTAL	107 388 395	5 869 132	101 202 236	5 794 685		
Charges par destination	CHARGES PAR DESTINATION					
	1 - MISSIONS SOCIALES	90 642 465	4 044 750	85 275 865	3 932 021	
	1.1 Réalisées en France	90 631 375	4 033 660	85 264 977	3 921 133	
	- Actions réalisées par l'organisme	90 631 375	4 033 660	85 264 977	3 921 133	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-	
	1.2 Réalisées à l'étranger	11 090	11 090	10 888	10 888	
	- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	11 090	11 090	10 888	10 888	
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	459 806	343 822	462 939	372 092	
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	343 822	343 822	372 092	372 092	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	115 984		90 847		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 043 139	612 456	8 775 424	42 606	
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 838 658		1 701 314		
	5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES	216 399		128 904		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 244 932	220 351	2 492 733	31 885		
TOTAL	105 445 400	5 221 379	98 837 178	4 378 604		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 942 994	647 754	2 365 057	1 416 081		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Produits par origine	PRODUITS PAR ORIGINE					
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 659 536	1 659 536	1 791 975	1 791 975	
	Bénévolat	1 103 313	1 103 313	1 210 546	1 210 546	
	Prestations en nature	152 952	152 952	48 353	48 353	
	Dons en nature	403 271	403 271	533 076	533 076	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-	
	Prestations en nature					
	Dons en nature					
	TOTAL	1 659 536	1 659 536	1 791 975	1 791 975	
	Charges par destination	CHARGES PAR DESTINATION				
		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 634 188	1 634 188	1 760 608	1 760 608
		Réalisées en France	1 634 188	1 634 188	1 760 608	1 760 608
		Réalisées à l'étranger		-		-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 349	25 349	31 367	31 367		
TOTAL	1 659 537	1 659 537	1 791 975	1 791 975		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois de 2024	Emplois de 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2024	Ressources 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	4 044 750	3 932 021	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 768 259	5 693 729
1.1 Réalisées en France	4 033 660	3 921 133	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 850	2 410
- Actions réalisées par l'organisme	4 033 660	3 921 133	1.2 Dons, legs et mécénat	4 822 145	5 106 254
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	- dons manuels	1 711 317	2 042 564
1.2 Réalisées à l'étranger	11 090	10 888	- Legs, donations et assurances vie	2 481 325	2 662 028
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- mécénat	629 503	401 663
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	11 090	10 888	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	943 263	585 065
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	343 822	372 092			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	343 822	372 092			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612 456	42 606			
TOTAL DES EMPLOIS	5 001 028	4 346 719	TOTAL DES RESSOURCES	5 768 259	5 693 729
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	220 351	31 885	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	100 874	100 956
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	647 754	1 416 081	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	5 869 132	5 794 685	TOTAL	5 869 132	5 794 685
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 963 419	15 493 107
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	647 754	1 416 081
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 2 739 922	- 5 945 769
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 871 251	10 963 419

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 634 188	1 760 608	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 659 536	1 791 975
Réalisées en France	1 634 188	1 760 608	Bénévolat	1 103 313	1 210 546
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	152 952	48 353
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	Dons en nature	403 271	533 076
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 349	31 367			
TOTAL	1 659 537	1 791 975	TOTAL	1 659 536	1 791 975

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	365 815	434 886
(-) Utilisation	100 874	100 956
(+) Report	220 351	31 885
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	485 293	365 815

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination a été élaboré conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06. Il s'agit d'une présentation adaptée du compte de résultat. Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Le CER présente l'emploi des ressources collectées auprès du public et donc la répartition de ces emplois de ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le CER permet également de déterminer le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

LES PRODUITS PAR ORIGINE

1/. Produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- Des cotisations sans contrepartie des adhérents (3 K€).
- Des dons manuels collectés auprès du public (1 711 k€ 30% du total), incluant principalement les dons collectés pour le compte de l'association par la Fondation pour le logement des personnes défavorisées.
- Des legs, donations et assurance vie (2 481 K€ 43% du total).
- Des sommes reçues au titre du mécénat (630 K€ 11% du total).
- Des produits financiers (943 k€ 16% du total) résultant des valeurs mobilières de placement.

Le total des produits liés à la générosité du public s'élève pour l'année 2024 à **5 768 k€** contre 5 694 K€ pour 2023, soit une légère baisse de 1%.

2/. Produits non liés à la générosité du public

Autres produits non liés à la générosité du public :

Ces autres produits pour un total de **7 146 K€** sont composés notamment, des participations financières des personnes hébergées ou logées pour 5 050 K€, des prestations sociales aux entreprises 199 k€, et des remboursements de frais de personnel pour les formations ou les indemnités journalières de prévoyance 1 413 k€.

3/ Subventions et autres concours publics

Cette rubrique concerne les financements reçus des organismes publics pour un total de **88 575 K€** et composés notamment des financements de l'Etat pour 78 277 K€, des départements pour 5 057 K€, des communes pour 3 651 K€, ainsi que les amortissements de subventions d'investissement pour 922 K€.

4/ Reprise sur provisions et dépréciations

Les reprises de provision de 2 598 K€ concernent les provisions pour reversement de subventions pour 1 189 k€, les litiges pour 167 K€, les engagements de retraite pour 28 K€ et une reprise de provision pour autres charges de 570 K€.

5/ Utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation en 2024 de fonds dédiés antérieurs s'élève à 3 301 K€ dont 101 K€ concernent les dons et mécénat.

LES CHARGES PAR DESTINATION

1/. Missions sociales

Les principales missions d'Emmaüs Solidarité sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri ou en situation de grande précarité au travers des activités de maraudes, d'accueils de jour et des structures d'hébergement ou de logement adapté. Toutes ces activités sont déclinées en lien avec les missions transversales.

Les missions sociales réalisées en France concernent les actions menées directement auprès des personnes accueillies par l'association Emmaüs Solidarité et s'élèvent en 2024 à **85 264 K€**.

Peu significatives quant à leur montant, les missions sociales réalisées à l'étranger pour **11 K€** concernent les cotisations à d'autres associations dont le cadre d'intervention est hors de France.

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public pour un montant de 460 k€ concernent les frais des services « legs » et « mécénat ».

Les frais de recherche d'autres ressources pour un montant de 116 k€ concernent les frais de personnel suivants :

- 10% pour la direction financière et contrôleurs de gestion.
- 30% pour la direction générale adjointe.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement intègrent les coûts liés au siège social, à la direction générale, à la gestion des instances, aux directions de territoire, aux frais de personnel des services administratifs et autres services supports (secrétariat, comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, service gestion du patrimoine immobilier et le service informatique).

Les frais de fonctionnement pour l'année 2024 s'élèvent à **10 043 K€**.

4/. Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations de 1 839 K€ concernent essentiellement les dotations aux provisions, pour reversement de subventions pour 1 338 k€, pour dépréciation de créances pour 346 K€.

5/. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de 216 K€ concerne les revenus de placements sur livret associatif et les revenus des placements.

6/. Report en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés 2024 de 2 245 K€ est à ventiler entre les subventions 2 024 k€ et le mécénat 221 K€.

LES EMPLOIS PAR DESTINATION

1/. Les missions sociales réalisées en France

Les résultats des services opérationnels ont été retraités d'un certain nombre d'éléments :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité du public avant le 01/01/2020. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations étant déjà déduites du solde initial des ressources disponibles déterminées au 01/01/2020,
- Des amortissements de subventions d'investissement concernant les immobilisations citées ci-dessus, acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

Après l'application de ces retraitements, le montant des charges des missions sociales réalisées en France, financées par la générosité du public s'élève à **4 034 K€** en 2024 contre **3 921 K€** en 2023, qui se décomposent par activité de la manière suivante :

Charges financées selon l'activité (en K€)	Dons et legs 2024	Mécénat 2024	totaux
Services de Maraude	85	24	109
Espaces solidarité insertion	181	11	193
Centre d'accueil	699	18	717
Centre d'hébergement d'urgence	730	15	745
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	-	14	14
Pensions de Famille	614	-	614
Résidences sociales	40	-	40
Logements d'insertion	47	-	47
Missions transversales	1 191	286	1 476
Siège social	-	15	15
Vie Associative	61	2	63
			-
Total des charges financées par la générosité du public	3 649	385	4 034

Les ressources liées à la générosité du public reçues en 2024 ont permis notamment de financer les actions de la manière suivante :

- à hauteur de **699 K€** pour compléter le financement des centres d'accueil et chantiers d'insertion et **181 K€** pour les ESI. Les centres d'accueil réalisent un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit dans des espaces apportant des réponses aux besoins élémentaires de la vie, permettant l'accès aux droits fondamentaux, la recherche d'une solution d'hébergement, la constitution d'un dossier de demande de logement ou l'engagement de démarches vers l'emploi.
- à hauteur de **730 K€** pour compléter le financement du fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence, dans lesquels les personnes sont accueillies pour séjourner jusqu'à ce qu'une solution d'orientation stable leur soit proposée. Ces centres d'hébergement offrent une solution individuelle ou semi-collective et proposent un accompagnement social, pour progresser vers l'autonomie. Les centres d'hébergement d'urgence assurent un accueil, inconditionnel et gratuit. Les personnes y sont orientées essentiellement par le SIAO.
- à hauteur de **614 K€**, qui viennent en complément du financement de fonctionnement des pensions de famille, permettant aux personnes ne pouvant occuper seules un logement de droit commun, de trouver des espaces collectifs et des temps d'animation. Les résidents occupent un logement sans limitation de durée et peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) pour payer leur redevance.

- à hauteur de **1 197 K€**, pour renforcer l'accompagnement des personnes que l'association accueille et héberge par la réalisation d'actions transversales, qui se détaillent comme suit :
 - 603 K€ pour la formation : alphabétisation, français, langue professionnelle, partenariats avec les services de l'emploi,
 - 207 K€ pour l'amortissement 2024 des locaux du pôle compétence (emploi, formation, RSA)
 - 15 K€ pour l'accompagnement et la gestion de dossiers de personnes sans domicile fixe,
 - 24 K€ pour la préparation au relogement des personnes hébergées, partenariats avec les bailleurs sociaux et des collecteurs Action Logement pour l'accès au logement social,
 - 36 K€ pour le sport
 - 42 K€ pour la culture
 - 27 K€ pour l'accompagnement des centres d'accueil et d'hébergement sur la problématique santé.
 - 236 K€ pour les boutiques et espaces de soins ouverts aux personnes accompagnées de nos structures.

1/. Les missions sociales réalisées à l'étranger

Les versements effectués auprès d'organismes sont ceux effectués à Emmaüs Europe et Emmaüs international pour un total de 11 k€

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, qui s'élèvent à **343 K€** sur 2024, sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public s'élèvent à 612 K€.

4/. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les reports en fonds dédiés sur dons et mécénat de l'exercice s'élèvent à 220 K€.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

1/. Report des ressources collectées auprès du public non utilisées en début d'exercice

Le solde initial de « Report des ressources collectées auprès du public non-utilisées en début d'exercice » est de 10 963 K€.

2/ Excédent ou insuffisance de la générosité du public

Pour l'exercice 2024, le total des ressources s'élève à 5 869 K€ et celui des emplois à 5 221 K€, soit un excédent de la générosité du public de 648 K€.

3/. Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice.

Le total des immobilisations acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public s'élève à **3 230 K€**, qui se concerne les activités suivantes :

- Le siège social pour 159 K€
- Les pensions de famille et résidences sociales pour 363 K€
- Les maraudes pour 99 K€
- Les accueils de jour pour 42 K€
- Les missions transversales pour 72 K€
- Les centres d'hébergement d'urgence pour 2 161 K€, il s'agit notamment des travaux avant ouverture et des dépôt et cautionnement des CHU Alfred de Vigny, Frochot et Faubourg Saint Denis.

La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice est à hauteur de **490 K€**.

Le solde des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice est de **-2 740 k€**.

4/. Solde des ressources collectées auprès du public non utilisées à la fin de l'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public s'élève en fin d'année 2024 à **8 871 K€** contre un solde de **10 963 K€** au 31 décembre 2023, soit une baisse de **2 092 K€** du solde à la fin de cet exercice.

5/. Fonds dédiés liés à la générosité du public

Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'année 2024 est **485 K€**.